

LICENCES DE PÊCHE JERSEY

RÉACTION DE JEAN MORIN

« J'ai pris connaissance de l'annonce officielle du Gouvernement de Jersey concernant la délivrance des licences de pêche autorisant nos bateaux à exercer une activité dans leurs eaux territoriales. Ce sujet a été au centre de nos débats lors de notre rencontre annuelle à Jersey le vendredi 24 septembre dernier. »

Dès hier, la France, par la voix de la ministre de la mer Annick Girardin, a fait savoir qu'elle rejetait la liste des bateaux autorisés par Jersey à pêcher dans ses eaux, la considérant incomplète. **« Je suis bien évidemment solidaire du Gouvernement et du Comité régional des pêches de Normandie dans leurs demandes expresses du respect sans condition par Jersey des termes du traité commercial et de coopération ».**

Tout en ayant bien conscience que les chiffres annoncés par Jersey peuvent générer incompréhension ou frustration, le Président du Conseil départemental de la Manche fait les comptes : pour les moins de 12 mètres, catégorie de bateaux majoritaire sur la côte ouest de la Manche, 48 bateaux recevront une licence définitive à la fin de ce mois. Treize autres navires du département ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour apporter les éléments complémentaires qui leur permettront d'obtenir à leur tour cette licence. *« Avec les 22 bateaux de plus de 12 mètres qui ont déjà reçu la licence, ce sont au total 83 navires manchois qui pourront poursuivre leur activité dans ces eaux qu'ils fréquentaient précédemment dans le cadre des accords de la baie de Granville ».*

« Nous partions de loin », constate Jean Morin. Début septembre, seuls quinze navires de moins de 12 mètres remplitaient tous les critères demandés par Jersey. *« Force est de constater que le dialogue soutenu avec Jersey, engagé par mon prédécesseur Marc Lefèvre dès l'annonce du Brexit, a payé. Cette relation de proximité entre les îles anglo-normandes et la Manche est ancestrale. Aucune administration ne pourra nous l'enlever »*, martèle le Président du Conseil départemental de la Manche qui a entendu l'appel de la profession lors de la manifestation sur la plage d'Armanville samedi 11 septembre.

« Nous avons un message fort à faire passer au Gouvernement de Jersey : faire preuve de compréhension et de pragmatisme face à une situation qui pouvait s'avérer humainement et économiquement dramatique, tout en respectant les termes de l'accord commercial et de coopération signé entre Londres et Bruxelles ».

Le Président rappelle qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre : « *derrière ces licences, ce sont des familles de marins, des mareyeurs, des transporteurs, des transformateurs, des commerces et finalement c'est toute la vitalité et l'attractivité d'un territoire qui sont impactées* ».

Parmi les autres revendications, Jean Morin note que Jersey renonce temporairement à assortir les licences de la notion d'ampleur et de nature de l'effort de pêche, qui s'était traduite lors de l'octroi des premières licences en avril par un nombre limité de jours de pêche, d'engins utilisés et d'espèces capturées. « *De même, le cas des navires de remplacement est enfin pris en compte* ». Cela représente huit unités dans la Manche.

« *En attendant que le Royaume-Uni et Bruxelles statuent sur ces deux points, les armements pourront travailler* », souligne Jean Morin qui restera très attentif et à l'écoute de la profession, tant que la situation ne sera pas stabilisée pour ces pêcheurs bénéficiant d'un régime provisoire. « ***Nous ne baissons pas la garde*** », termine le Président.